

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 4 MARS 2024 A 19H

Présents : M. ARCHASSAL Didier, Mme AVELINE Laura, M. BEYLOT René M. CHANTEL Gérôme, Mme DELARRAS Sandrine M. DE L'ESTOILE Bruno M. FAURE Daniel, Mme FOVEAU Claudine, Mme FONTAINE Aurélie, M. GEAY Pierre, Mme MERIGOT Claire, M. PELIN, Sylvain, Mme PERONNET Julie M. SCHIRMER Bruno,
Secrétaire de séance : Mme Claire MERIGOT

Date de convocation : 26 février 2024



1 - Recensement zone d'implantation d'énergies renouvelables

Vu la loi 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables qui demande aux communes de recenser des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ENR),
et vu la demande de Mme le Préfet concernant la mise en œuvre de ce recensement à l'échelon communal, Considérant que certains secteurs de la commune semblent présenter peu d'obstacles à l'implantation de projets d'ENR, au regard notamment d'impacts potentiels sur l'environnement, le paysage ou d'enjeux agricoles,

Les membres du Conseil, unanimes, décide de proposer les zones identifiées ci-dessous, comme zones d'accélération des ENR :

- Parcelle ZC 166 pour moitié, longeant la RD 2009
- Parcelle ZC 107 disponible, longeant la RD 2009
- Parcelle ZC 195 et partie ZC 186 derrière la déchetterie

Il est précisé que ce recensement ne prévaut pas une installation d'ENR systématique, néanmoins de tels projets ne seraient pas sans retombées financières pour la commune.

2 - Investissements 2024

Il est envisagé pour 2024 les investissements suivants :

- Travaux de voirie pour 27 037.13 € HT financés par le Département à hauteur de 30% et par la dotation spéciale de la com. com. pour 9 490 €
- Agrandissement columbarium pour 3 066.67 € HT financés par la DETR à hauteur de 35%
- Mise en place d'une treille à l'école pour 5 990 € HT avec l'aide financière de l'association des Petites Mains
- Changement des toilettes turques à l'école pour 1 595.60 € HT
- Changement de la sono à l'église pour 2 759 € HT avec l'aide financière des Petites Mains et de la paroisse
- Modification du bar du multiple rural pour 2 970 € HT financé par la DETR à hauteur de 35%
- Création d'un siphon dans la cuisine du multiple pour 686.50 € HT.

Il est prévu également la végétalisation du talus face mairie ainsi que de l'aire de loisirs (+terrain de pétanque et jardin pour l'école).

Le Maire évoque les problèmes techniques rencontrés avec le tracteur. Il est envisagé de le remplacer par du matériel d'occasion reste à déterminer le mode de financement.

3 - Règlement du cimetière pour les caves-urnes

Il est décidé de modifier l'article 59 du règlement du cimetière en ces termes : La dalle ne devra pas dépasser 8cm. Une pierre tombale de granit, coloris au choix, doit être déposée sur la cave-urne avec aménagement ne dépassant pas 50 cm et de forme rectangulaire.

4 - Motion sur la fiscalité du bloc communal

Après avoir pris connaissance du tableau des attributions de compensation et des mesures de rattrapage, le conseil municipal, à l'unanimité, ne peut que constater l'absence de solidarité intercommunale qui perdure dans le temps, et demande avec la plus vive insistance que les règles régissant la fiscalité intercommunale soient revues très rapidement avec une plus grande équité.

Fait à Monétay sur Allier, le 05 mars 2024

Le Maire, René BEYLOT.

